

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME
Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE,
Guillaume COVELA RODRIGUEZ (à partir de 18h45)

Absents excusés : Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Claire FAVREAUX, Thomas TAVERNIER,
Catherine SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 06-04-2023
- 2) Décision prise dans le cadre des délégations du Maire
- 3) Délibération : Suppression Poste d'Adjoint au Maire
- 4) Délibération : Indemnités des Elus
- 5) Délibération : Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024
- 6) Délibération : Versement Acompte Réservation « Les chênes verts »
- 7) Délibération : Prise en charge des repas pour l'Association « 1 Rien Extra Ordinaire »
- 8) Délibération : Contrat de Proximité du Territoire
- 9) Délibération : Demande de subvention « Voirie communale accidentogène » - Dossier VC3a – VC3b – VC4 – VC 145 et 146 – VC 141
- 10) Délibération : Demande de subvention « Voirie communale accidentogène » - Dossier VC3a et VC141
- 11) Délibération : Demande de subvention « Voirie communale accidentogène » - Dossier VC3
- 12) Délibération : Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité
- 13) Délibération : Subvention « Les Baladins du Comté de Taillebourg »
- 14) Délibération : Avis sur le projet « Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »
- 15) Organisation d'une brocante
- 16) Diffusion des informations sur Panneau Pocket
- 17) Entretien des espaces verts liés aux gites
- 18) Organisation des Journées du Patrimoine
- 19) Coût des expertises dans le cadre de la mise en péril de bâtiments
- 20) Questions Diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du 06-04-2023

Vote : Tous Pour

- 2) Décision prise dans le cadre des délégations

Considérant la délibération DEL 2202-40 du 17-09-2020 du Conseil Municipal qui octroie à Monsieur le Maire ses délégations et notamment, le point n°3 qui dans la limite de 200 000 euros autorise Monsieur le Maire à la réalisation d'emprunt, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contrat de prêt souscrit par la commune dans le cadre des travaux de reconstruction/rénovation de la Maison du Parc.

- Prêt de 120 000 euros sur une durée de 10 ans, taux 4,55%, échéances trimestrielles.

3) Suppression du Poste d'Adjoint au Maire

Monsieur COVELA RODRIGUEZ arrive à 18h45. Il ne prend pas part au vote de la délibération.

Considérant la démission de M. Gérard GALLAIS du poste de 2^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant le siège de 2^{ème} Adjoint au Maire laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Après en avoir délibéré,

Fixe le nombre d'Adjoints au Maire à DEUX au lieu de TROIS,

Décide de supprimer les délégations du poste de deuxième adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un niveau dans l'ordre du tableau.

- Madame BROOME s'interroge sur la charge de travail en plus pour les élus.
- Monsieur le Maire répond qu'il conviendra de partager les tâches.

Vote : Tous Pour

4) Indemnités des Elus

Considérant la suppression d'un poste d'Adjoint au Maire, il convient d'actualiser le tableau des indemnités des élus, Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal actent le tableau des indemnités des élus comme indiqué ci-après (pas de modification des indemnités antérieures)

FONCTION	NOM PRENOM	INDEMNITE (% de l'indice de référence)
Maire	TEXIER Pierre	32 %
1 ^{er} Adjoint	GANTHY Philippe	20 %
2 ^{ème} Adjoint	GUILLOT Fabrice	9 %

Après en avoir en délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le nouveau tableau des indemnités des élus.

Monsieur Ganthy explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune va faire l'achat d'un téléphone et d'une carte SIM afin d'assurer des permanences lors des absences du Maire et du 1^{er} adjoint.

Monsieur Texier précise que seul le Maire et les élus ayant des délégations, les adjoints pour la Commune, peuvent assurer cette mission.

Il indique également qu'il serait souhaitable que les interlocuteurs comme le SDIS ou les gendarmes soient réellement identifiés au moment des appels (17 ou 18 affichés à l'écran du téléphone), certains appels reçus sont identifiés comme SPAM et Monsieur le Maire ne répond pas toujours favorablement à ce type d'appel.

Vote : Tous Pour

5) Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs au cadre communal, départemental et régional existant et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Après avis favorable du comptable du SGC Saint Jean d'Angély, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, pour la commune, d'adopter la M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le changement de nomenclature budgétaire et comptable.

Vote : Tous Pour

6) Délibération : Versement Acompte Réservation « Les Chênes Verts »

Considérant la manifestation organisée par la Commune le samedi 22 juillet 2023,
Considérant la demande de l'association « 1 Rien Extra Ordinaire » présentant le spectacle « Le Baluche des Complices de Mr Larsen »,
Considérant le devis de « Les Chênes Verts » d'un montant de 678,72 euros
Considérant le bulletin de réservation de « Les Chênes Verts » demandant le versement d'un acompte de 30%, soit un montant de 203,61 euros,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le devis de « Les Chênes Verts » pour un montant de 678,72 euros et de valider le versement de l'acompte de 203,64 euros demandé par « Les Chênes Verts ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la réservation auprès de « Les Chênes Verts » et le versement de l'acompte.

Vote : Tous Pour

7) Délibération : Prise en charge des repas pour l'Association « 1 Rien Extra Ordinaire »

Considérant la manifestation organisée par la municipalité le samedi 22 juillet 2023,
Considérant la demande de l'association « 1 Rien Extra Ordinaire » présentant le spectacle « Le Baluche des Complices de MR Larsene » dans le cadre de son devis validé le 06 avril 2023 par Monsieur le Maire,
Considérant la demande de prise en charge des repas du samedi 22 juillet,
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le règlement des 7 repas à 20 euros pris le samedi 22 juillet 2023 à l'Escale de Taillebourg.

Les frais liés à cette dépense seront imputés sur l'article fête et cérémonie : 6232.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la prise en charge des repas de l'association à l'Escale de Taillebourg pour un montant total de 140 euros.

Vote : Tous Pour

8) Délibération : Contrat de Proximité du Territoire

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de proximité du territoire de Vals de Saintonge,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

Monsieur TEXIER, Maire de la Commune, est désigné pour représenter la Commune de Taillebourg.

Vote : Tous Pour

9) Délibération : Demande de subvention Voirie Communale accidentogène – Dossier VC3a – VC3b – VC4 – VC145-146 – VC141

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 9 549,71 €
- Montant TTC : 11 459,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous Pour

10) Délibération : Demande de subvention Voirie communale accidentogène – Dossier VC3a – VC141

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 2 250,00 €
- Montant TTC : 2 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous Pour

11) Délibération : Demande de subvention Voirie communale accidentogène : Dossier VC3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 15 225,80 €
- Montant TTC : 18 270,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous Pour

12) Délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux sur la rue Aliénor d'Aquitaine située sur la Commune de TAILLEBOURG permettant la sécurisation des usagers de la route.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 15 004.60 €
- Montant TTC : 18 005.52 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote : Tous Pour

13) Délibération : Subvention Les Baladins du Comté de Taillebourg

Suite au conseil municipal du 06 avril 2023, et au quorum non atteint pour le vote de la subvention à l'association « Les Baladins du Comté de Taillebourg », Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter la subvention initialement attribuée.

Proposition : 160 euros.

Les élus, Mme Albert et M. Arroyo Bishop, membres de l'Association « Les Baladins du Comté de Taillebourg » ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant et autorisent Monsieur le Maire à faire procéder au versement de la subvention.

Les crédits sont inscrits au budget.

Vote : Tous Pour

14) Avis sur le projet « Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »

La commune de Taillebourg étant régie par une ZPPAUP-AVAP-SPR, les élus s'interrogent sur les critères de sélection des secteurs d'exclusion. La question de savoir pourquoi les communes en zone ZPPAUP-AVAP-SPR n'ont pas été intégrées dans les secteurs d'exclusion interroge certains élus.

Monsieur Texier souhaite notifier ces remarques dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est :

- Défavorable aux critères géographiques proposés au regard de l'oubli de l'exclusion à l'implantation de nouvelles éoliennes sur les territoires couverts par les ZPPAUP-AVAP-SPR.
- Défavorable à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.

Vote : Tous Contre les critères géographiques proposés et Tous Contre l'accueil de nouveaux projets sur le territoire de la Commune.

15) Organisation d'une brocante

Mme Sylvie Albert présente le projet d'organisation d'une brocante le 2^{ème} week-end de septembre.

La brocante se déroulerait dans le Parc du Château le Dimanche 10 Septembre.

Mme Sylvie Albert serait la responsable.

M. Texier indique que la brocante doit être organisée dans un cadre du respect des textes (déclaration de manifestation auprès de la Préfecture) et qu'il ne souhaite pas que ce soit la Mairie qui organise la manifestation au regard des problèmes administratifs rencontrés l'année passée.

Sur le principe Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas contre mais qu'il serait souhaitable que l'événement soit géré par une association.

Mme Albert indique qu'elle va solliciter des personnes bénévoles et voir comment la brocante pourrait être organisée.

16) Diffusion des informations sur Panneau Pocket

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas que des événements d'ordre privé soient diffusés sur Panneau Pocket.

Le but de Panneau Pocket est de diffuser des informations administratives ou liées aux associations, à l'organisation d'événements sur la Commune ou éventuellement des pertes ou récupérations d'animaux, appel à témoin, etc.

17) Entretien des espaces verts

Lors de la vente des gîtes communaux, il avait été convenu qu'une partie des espaces verts Place Saint Louis seraient « réservés » aux locataires des gîtes. Au regard des coûts d'entretien, il convient de rendre les espaces verts aux administrés pour que tous les citoyens, marcheurs, touristes puissent profiter de cet espace.

Monsieur Texier indique également, que sur sollicitation de certains élus, une étude va être engagée afin de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public, notamment sur les bords de Charente, comme c'est le cas dans les autres communes.

Des renseignements sur les tarifs appliqués seront pris auprès d'autres commune pour établir les redevances en 2024.

18) Organisation des Journées du Patrimoine

Concernant l'organisation de JEP, Monsieur Texier indique qu'il ne sera pas présent le Samedi et « sur la commune » le Dimanche (joignable par téléphone). M. Ganthy sera présent uniquement le Samedi.

M. Arroyo Bishop est l' élu référent pour l'organisation.

19) Coût des expertises

Monsieur Texier indique aux membres du conseil municipal qu'un arrêté de péril et une demande d'expertise auprès du tribunal ont été pris concernant un immeuble Rue de la Gare.

Le tribunal administratif a mandaté un expert architecte agréé. Le coût de la visite et du rapport de l'expert sont à la charge de la Commune.

Le Maire déplore un nombre important d'immeubles et de constructions « à l'abandon » pour lesquels les démarches administratives sont « in fine » à la charge des administrés.

FIN DU CONSEIL : 20H15